Rapport de la Commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR22.30PR

concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 250'000.- pour financer différents projets de collaboration entre la HEIG-VD et la Ville d'Yverdon-les-Bains dans le domaine des énergies

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 8 novembre 2022.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claude-Anne JAQUIER, Anne-Carole LEIBACHER, Lionel BILLAUD, Paul Camille GENTON, Martin LOOS, Anthony REYMOND, Bart WIND et de la soussignée, désignée Présidente.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Benoist GUILLARD, Municipal, Jean Michel GERMANIER, Chef de service, Fabien POUMADERE, Responsable planification énergétique. Nous les remercions pour leurs explications détaillées et pour les réponses aux nombreuses questions posées.

La collaboration entre la HEIG-VD et la Ville d'Yverdon-les-Bains dans le domaine des énergies, qui a déjà, par le passé, permis de concrétiser plusieurs projets, a été formalisée le 21 mars 2021 par un contrat-cadre. Il s'agit pour ces deux acteurs de continuer à mettre en place des projets concrets, avec une vision à long terme, qui servent leurs intérêts communs. Pour atteindre les objectifs de la politique énergétique et climatique de la Ville, qui s'inscrivent dans le cadre fédéral et cantonal, il est nécessaire à la fois de capitaliser sur des technologies existantes et de collaborer avec des acteurs de la recherche appliquée. Ces projets concrets sont inscrits sur une feuille de route qui permet un cadre évolutif, en fonction des contraintes du terrain et des réflexions du monde de la recherche appliquée (cf. page 4 du préavis).

Le préavis du 13 octobre 2022 vise à instaurer, pour certains des projets susmentionnés, un cadre de financement qui soit plus réactif et efficace que ce que permet actuellement le financement via le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (FEER). Le crédit d'investissement permettra en effet de répondre à temps à des appels à projets cantonaux, fédéraux ou internationaux et d'obtenir un co-financement externe. En effet, les appels à projets ne sont pas connus longtemps à l'avance, et amener une part de financement propre permet ensuite d'obtenir un co-financement au niveau cantonal, fédéral ou international.

Le financement via le FEEER se poursuivra pour des actions très concrètes.

Le comité de pilotage qui suit les projets de la feuille de route et identifie les appels à projets est composé d'autant de membres du Service des énergies (SEY) que de membres de la HEIG-VD.

Un crédit d'investissement a été demandé pour moduler le montant total entre les années (vu la diversité des projets, le caractère imprévisible des appels à projets et le caractère évolutif de la feuille de route, il serait difficile de circonscrire les projets pour bloquer un montant précis chaque année) et ne pas multiplier les commissions ad hoc. La Municipalité aura la compétence de débloquer le crédit lorsque le SEY lui soumettra un projet. La Municipalité s'engage à faire un état des lieux de la feuille de route dans le Rapport de gestion.

L'amortissement du crédit est prévu sur dix ans en fonction de la durée de l'exploitation de l'innovation. Un projet sert en principe à développer des activités pendant les dix années suivant sa réalisation.

Au vu de la situation actuelle, la Commission a discuté la question de savoir si l'innovation devrait aussi provenir des personnes qui ne sont pas nécessairement dans le métier concerné ni dans la recherche appliquée. La Commission a été informée qu'un « Climathon » est en projet, qui aura pour objectif de permettre aux acteurs de la société civile de proposer des solutions sur des thématiques larges en lien avec l'énergie et le climat. La Commission estime que d'autres moyens de sonder la population, tel qu'un guichet, pourraient être créés. Dans la mesure où cette idée n'est pas en lien direct avec l'objet du préavis, elle pourrait faire l'objet d'une prochaine intervention au Conseil communal.

La Commission a débattu le fait que la Municipalité, et non le Conseil communal, valide les projets et accorde le financement. Pour certains, il s'agit d'un chèque en blanc. Pour d'autres, le montant et le cadre des projets sont définis ; en outre, la Municipalité devra rendre des comptes dans le rapport de gestion. De manière plus pragmatique, le besoin de pouvoir débloquer rapidement des fonds pour obtenir un co-financement extérieur pour un projet qui figurerait sur la feuille de route apparaît peu compatible avec les délais qu'engendreraient une commission ad hoc puis un vote en séance de Conseil. En conséquence, le crédit d'investissement proposé est la méthode la plus adéquate.

Un contrat de travail ayant été conclu, après la composition de la Commission, entre la HEIG-VD et l'un des membres de la Commission, celui-ci n'a pas participé au vote.

Conclusions:

La Ville d'Yverdon-les-Bains a la chance d'avoir son propre service des énergies et une école d'ingénieurs sur son territoire. La collaboration bénéficie tant à la Ville qu'à l'école, c'est un partenariat « win win » qui pourra encore davantage se développer grâce au contrat-cadre conclu l'an dernier.

Le crédit d'investissement demandé est le moyen le plus adéquat pour que des projets issus de cette collaboration se réalisent, et que cela bénéficie également à la population et aux entreprises. Le cadre instauré, la limite du montant du crédit d'investissement, sur cinq ans, ainsi que le contrôle de l'utilisation de ce crédit via les indications qui figureront dans le rapport de gestion légitiment le financement demandé.

C'est donc à une forte majorité de ses membres que la Commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Joëlle DRUEY, rapportrice

Yverdon-les-Bains, le 21 novembre 2022